

SCENARIO POUR LES MESURES FUTURES DES DEPENSES PUBLIQUES LIEES  
AUX DROGUES

ANNEXE AU PROTOCOLE D'ACCORD DE LA CIM DROGUES DU 15.05.2012  
CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN MONITORING ANNUEL DES DEPENSES  
PUBLIQUES EN MATIERE DES DROGUES ILLICITES, L'ALCOOL, LE TABAC ET LES  
MEDICATIONS PSYCHOACTIVES



Institute for International Research on Criminal Policy  
Universiteit Gent

Le scénario a été développé afin que les autorités puissent mesurer elles-mêmes à l'avenir les dépenses publiques liées aux drogues. Ce scénario décrit les tâches à exécuter dans le cadre de la collecte des données et les étapes méthodologiques à suivre pour le traitement des données. Ce scénario doit permettre aux autorités concernées de mesurer les dépenses publiques relatives à la politique en matière de drogues légales et illégales sur une base annuelle et de surveiller les nouvelles tendances. Vous trouverez ci-dessous une présentation schématique du scénario pour les dépenses fédérales, communautaires et régionales.

En premier lieu, on désigne une personne de contact qui dispose des données nécessaires pour la collecte des données et/ou le traitement des données. Dans des cas exceptionnels, on communique l'existence d'un document pouvant également servir de source d'informations. La collecte des données est ensuite rapportée, notamment les postes budgétaires, les dépenses unitaires, ... En troisième lieu, on approfondit le traitement des données concret. On distingue trois méthodes : les dépenses spécifiquement liées aux drogues (pas de calculs supplémentaires), la clé de répartition ou les dépenses unitaires. Les formules pour les dépenses unitaires ou la clé de répartition sont reproduites, et les systèmes d'enregistrement qui génèrent les données sont également cités.

Lors de l'établissement de ce manuel, il a été tenu compte d'un apport limité de moyens et de personnel. Un manuel efficace signifie notamment que la collecte des données à fort coefficient de travail doit être remise en question. Si plusieurs possibilités sont disponibles pour la collecte des données/le traitement des données, on optera systématiquement pour la voie la plus facile, néanmoins sans porter préjudice à la qualité.

<b>DEPENSES FEDERALES</b>			
	<b>Personne de contact/ document</b>	<b>Collecte des données</b>	<b>Traitement des données</b>
<b>Politique scientifique fédérale : programme de recherche drogues</b>	Coordinateur Unité Individus et Société (Aziz Naji)	Budget fédéral: SPP Politique scientifique (46) – division 60 (Politique scientifique), programme 46.60.1 (Recherche et développement dans le cadre national), allocation de base 12.00.66 (Financement de l'appui scientifique à la politique fédérale en matière de drogue).	Spécifiquement lié aux drogues
<b>SPP Intégration sociale : Surveillance des toxicomanes &amp; Politique des grandes villes</b>	SPP Intégration sociale (Stijn Van Wolputte)	Budget fédéral: SPP Intégration sociale (44) – division 55 (Direction intégration sociale), programme 44.55.1 (Sécurité d'existence), allocation de base 33.00.35 (Soins aux drogués en cure).	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Plans stratégiques de sécurité et de prévention</b>	SPF Intérieur : Direction sécurité locale intégrale (Lieven D'Hauwe, Philip Willekens)	<p>La direction sécurité locale intégrale consulte chaque ville et chaque commune qui a un objectif concernant le phénomène des nuisances sociales liées aux drogues. On sonde l'ampleur des moyens financiers et la dépense par pilier.</p> <p>La collecte des données peut être améliorée : Nous proposons que les villes et les communes établissent un rapport annuel sur les moyens financiers relatifs aux phénomènes des nuisances sociales liées aux drogues. On peut demander un aperçu détaillé des dépenses par objectif. Une autre possibilité consiste à appliquer le principe des Plans de Prévention de Proximité/Plans de Cohésion sociale dans des mesures futures. Dans ce contexte, le budget fédéral pourrait rapporter à combien s'élèvent les dépenses annuelles totales pour les PSSP. Par ailleurs, on s'enquiert auprès des villes et communes du nombre d'actions qui sont réalisées, dont le nombre d'actions qui ont pour thème les 'nuisances sociales liées aux drogues'. Sur cette base,</p>	Spécifiquement lié aux drogues

		on établit ensuite une clé de répartition pouvant s'appliquer aux dépenses annuelles pour les PSSP.	
<b>Cellule Addict</b>	Ministère de la Défense Nationale : Cellule Addict (Bruno Vermeiren)		Spécifiquement lié aux drogues
<b>Cellule drogues santé publique</b>	SPF Santé publique, Coordinateur Cellule Drogues (Kurt Doms)	Contributions de l'Etat fédéral, de la Communauté flamande et de la Communauté française, de la Région wallonne, de la COCOM et de la COCOF.  A partir de 2009 dans le budget fédéral : SPF Santé publique (25) – division 51 (Etablissements de soins), programme 25.51.4 (Santé psychosociale), allocation de base 12.11.14 (Subvention fédérale à la Cellule politique de santé intégrée en matière de drogues).	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Projets pilotes SPF Santé publique</b>	SPF Santé publique, Coordinateur Cellule Drogues (Kurt Doms)	A partir de 2009 dans le budget fédéral : SPF Santé publique (25) – division 51 (Etablissements de soins), programme 25.51.4 (Santé psychosociale), allocation de base 12.11.13 (Projets pilote drogue).	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Fonds assuétudes</b>	SPF Santé publique, Coordinateur Cellule Drogues (Kurt Doms) -SPF Santé publique (Mathieu Capouet)	-Dépenses pour les drogues illégales, l'alcool et les médicaments psychoactifs -Dépenses pour le tabac	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Convention INAMI pour la revalidation des toxicomanes</b>	INAMI : Services Soins médicaux: Direction des établissements de soins – département revalidation (Lies Van Deursen)	Estimation possible selon le type d'établissement et par région, sur la base des enveloppes annuelles théoriques qui sont liées à un taux d'occupation de 90%.	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Secteur de l'hospitalisation</b>	-SPF Santé publique :	Prix moyen de la journée d'hospitalisation des hôpitaux	Dépense unitaire :

	<p>Service comptabilité et gestion des hôpitaux (Annick Poncé)</p> <p>-SPF Santé publique : Organisation statistique des Etablissements de soins – Santé psychosociale (Jan Van de Velde)</p> <p>-SPF Santé publique : gestion des données -Cellule études (Ingrid Mertens)</p>	<p>psychiatriques (HP), des services psychiatriques en hôpital général (SPHG), des maisons de soins psychiatriques (MSP), des initiatives d’habitations protégées (IHP) et des hôpitaux généraux (HG).</p> <p>Ce montant fait l’objet d’une correction, étant donné que la journée d’hospitalisation ne couvre pas toutes les dépenses publiques.</p> <p>Pour les hôpitaux généraux, on utilise la banque de données nationale Diagnostic médical/Soins &amp; Coût (cellule technique, voir <a href="https://tct.fgov.be/webetct/etct-web/html/nl/index.jsp">https://tct.fgov.be/webetct/etct-web/html/nl/index.jsp</a>) : Part en pourcentage du prix de la journée d’hospitalisation pour MDC20 Consommation d’alcool et de drogues.</p> <p>Pour les établissements psychiatriques, le prix moyen de la journée d’hospitalisation s’élève à 91% des dépenses publiques totales (estimation sur la base de l’année 2009, calculé par Mickael Daubie - INAMI).</p>	<p>HP, SPHG, MSP, IHP : l’estimation de base est la moyenne des estimations minimale et maximale ci-dessous.</p> <p><b>Estimation minimale des dépenses, par ex. HP</b> <i>Prix moyen de la journée d’hospitalisation HP corrigé x nombre de journées d’hospitalisation HP de personnes avec un diagnostic primaire d’abus/de dépendance aux drogues illégales, à l’alcool et aux médicaments psychoactifs (RPM)</i></p> <p><b>Estimation maximale des dépenses, par ex. HP</b> <i>Prix moyen de la journée d’hospitalisation HP corrigé x nombre de journées d’hospitalisation HP de personnes avec un diagnostic primaire et/ou secondaire d’abus/de dépendance aux drogues illégales, à l’alcool et aux médicaments psychoactifs (RPM)</i></p> <p>HG : l’estimation de base est la moyenne des estimations minimale et maximale ci-dessous.</p> <p><b>Estimation minimale des dépenses HG</b> <i>Prix moyen de la journée d’hospitalisation HG corrigé x nombre de journées d’hospitalisation HG de personnes avec un diagnostic primaire d’abus/de dépendance/d’intoxication aux drogues illégales, à l’alcool et aux médicaments psychoactifs (RHM)</i></p> <p><b>Estimation maximale des dépenses HG</b> <i>Prix moyen de la journée d’hospitalisation HG corrigé x nombre de journées d’hospitalisation HG de personnes avec un diagnostic primaire et/ou secondaire d’abus/de dépendance/d’intoxication aux drogues illégales, à l’alcool et aux médicaments psychoactifs (RHM)</i></p>
--	---	--	---

<b>Projets thérapeutiques relatifs à l'abus de substances</b>	INAMI : Service Soins médicaux Direction établissements et services de soins (Lieselotte Huyghe)	La structure financière des projets thérapeutiques est réalisée par le biais de dépenses fixes et variables. Un partenaire SISD (Services intégrés de Soins à Domicile) ou un coordinateur administratif reçoit systématiquement un montant fixe et le nombre de concertations est facturé comme montant variable à l'INAMI.	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Police locale</b>	-Direction des relations avec la police locale – Service de soutien du management de la police locale (Chris Vencken) -Police fédérale – Direction de l'information policière opérationnelle – Service des données de gestion (Bart Deckers) -Police fédérale – Ordre public et circulation (Wendy De Weser)	Chiffres budgétaires de la police locale  La collecte des données peut être améliorée : Utiliser de préférence un aperçu financier des comptes (dépenses ordinaires et extraordinaires). A cet effet, les comptes des zones de police locales doivent être fournis automatiquement à la police fédérale.	Clé de répartition : <b>Dépenses liées aux drogues de la police locale =</b> Dépenses totales de la police locale  x <u>le nombre de faits enregistrés liés aux stupéfiants, à l'alcool et à l'état d'ébriété, et aux infractions au code de la route liées aux drogues/à l'alcool</u>  le nombre de faits criminels et d'infractions au code de la route enregistrés  (Le nombre de faits enregistrés des polices locale et fédérale.)
<b>Police fédérale</b>	-Rapport d'activités de la police fédérale -Pour la clé de répartition : la même formule et les mêmes personnes de contact que pour la police locale	Budget de la police fédérale et budget du fonctionnement et du soutien intégrés.	Clé de répartition : <b>Dépenses liées aux drogues de la police fédérale =</b> Dépenses totales de la police fédérale  x <u>le nombre de faits enregistrés liés aux stupéfiants, à l'alcool et à l'état d'ébriété, et aux infractions au code de la route liées aux drogues/à l'alcool</u>  le nombre de faits criminels et d'infractions au code de la route enregistrés
<b>Douane</b>	Direction nationale de la Détection (Frederick Vanneste)	Budget fédéral : SPF Finances (18) – division 80 (Impôts et recouvrement), programme 18.80.6 (Douanes et Accises).	Clé de répartition : <b>Dépenses liées aux drogues de la douane =</b>

			<p>Dépenses totales de la douane x <u>le nombre d'infractions 'drogues' constatées</u> le nombre total d'infractions constatées</p> <p>Le traitement des données peut être amélioré : Le nombre total de constatations via le système d'enregistrement actuel n'est pas correct à 100%. En outre, il est uniquement tenu compte de la détection des drogues illégales. Il est recommandé d'utiliser un système d'enregistrement plus détaillé, où les constatations concernant les drogues légales et les consignations de tous les services doivent être enregistrées.</p>
<b>Cours et tribunaux</b>	<p>-Nombre de condamnations : statistiques des condamnations via le Service de Politique pénale (Aurore Flament)</p> <p>-Afflux aux parquets de police : Bureau permanent Statistiques et Mesure de la charge de travail (Diederik Hoedt)</p> <p>-Afflux aux parquets correctionnels : Collège des procureurs généraux Analystes statistiques (Sabine Xhrouet)</p> <p>-Nombre de magistrats et d'affaires pénales (uniquement au niveau de la fixation des</p>	<p>Budget fédéral :</p> <p><u>-Dépenses de personnel magistrats :</u> SPF Justice (12) – division 56 (Juridictions ordinaires), programme 12.56.0 (Programme relatif aux moyens d'existence), allocations de base 11.00.03 et 11.00.04 (Dépenses de personnel magistrats).</p> <p><u>-Dépenses de personnel non-magistrats :</u> SPF Justice (12) – division 56 (Juridictions ordinaires), programme 12.56.0 (Programme relatif aux moyens d'existence), allocations de base 11.00.03 et 11.00.04 (Dépenses de personnel non-magistrats).</p> <p><u>-Dépenses de fonctionnement :</u> SPF Justice (12) – division 56 (Juridictions ordinaires), programme 12.56.0 (Programme relatif aux moyens d'existence), allocation de base 12.00.01 (Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services).</p>	<p>Clés de répartition :</p> <p><b><i>Dépenses liées aux drogues du ministère public =</i></b> Dépenses de personnel magistrats + non-magistrats + frais de fonctionnement</p> <p>x <u>le nombre de magistrats appartenant au Parquet</u> le nombre total de magistrats</p> <p>x <u>le nombre d'affaires pénales TP, TPI, Cass. et Cour d'Appel</u> le nombre total d'affaires liquidées de toutes les cours et de tous les tribunaux</p> <p>x <u>afflux d'affaires drogues/alcool aux parquets correctionnels et de police</u> le nombre total de condamnations par les parquets correctionnels et de police</p> <p><b><i>Dépenses liées aux drogues des cours et tribunaux =</i></b> Dépenses de personnel magistrats + non-magistrats + frais de fonctionnement</p> <p>x <u>le nombre de magistrats appartenant au Siège</u> le nombre total de magistrats</p>

	peines) : Justice en Chiffres		x <u>le nombre d'affaires pénales TP, TPI, Cass. et Cour d'Appel</u> le nombre total d'affaires TP, TPI, Cass. et Cour d'Appel x <u>le nombre de condamnations stupéfiants/état d'ébriété en public/état d'ébriété dans la circulation</u> le nombre total de condamnations
<b>Assistance judiciaire</b>	-nombre d'affaires pénales : Justice en Chiffres -nombre de condamnations : statistiques des condamnations via le Service de Politique pénale (Aurore Flament)	Budget fédéral : SPF Justice (12) – division 56 (Juridictions ordinaires), programme 12.56.1 (Assistance judiciaire).	Clé de répartition : <b><i>Dépenses liées aux drogues de l'assistance judiciaire =</i></b> Dépenses de l'assistance judiciaire  x <u>le nombre d'affaires pénales TP, TPI, Cass. et Cour d'Appel</u> le nombre total d'affaires liquidées de toutes les cours et de tous les tribunaux x <u>le nombre de condamnations stupéfiants/état d'ébriété en public/état d'ébriété dans la circulation</u> le nombre total de condamnations
<b>Frais de justice</b>	SPF Justice, DG Organisation judiciaire -Service Infrastructure (Gerda Popleu) -Service Frais de justice (Hilde Naegels)	-Dépenses pour les systèmes de prise de sang, les tests de dépistage urinaire et les analyses de laboratoire. -Dépenses pour la destruction des stupéfiants et la détection de stupéfiants dans les analyses d'urine.	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Etablissements fédéraux pour jeunes délinquants</b>	Conseiller général Directeur de Prison De Grubbe. Après 2008, d'autres établissements fédéraux, à Tongres et à Saint-Hubert, ont été mis en service. Prendre contact pour les données d'enregistrement.	Budget fédéral : SPF Justice (12) – division 51 (DG Etablissements pénitentiaires), programme 12.51.5 (Délinquance juvénile).	Clé de répartition : <b><i>Dépenses liées aux drogues des établissements fédéraux pour jeunes délinquants =</i></b>  Dépenses des établissements fédéraux pour jeunes délinquants x <u>le nombre de jeunes admis pour des faits liés aux drogues</u> le nombre total de jeunes admis



<b>Maisons de justice</b>	DG Maisons de justice : Service Données, Analyse et Qualité (Roel Peeters)	Budget fédéral : SPF Justice (12) – division 52 (Maisons de justice).  De la dépense pour les maisons de justice, on déduit la dépense qui est prévue pour les projets nationaux pour l'encadrement des mesures et peines judiciaires alternatives (AB 52 03 33.0006 Subsidés à des organismes en vue de l'organisation de travaux d'intérêt général et d'activités de formation dans le cadre d'une procédure judiciaire, d'une médiation réparatrice, de l'accompagnement du droit de visite et de l'assistance judiciaire aux victimes).	Clé de répartition : <b>Dépenses liées aux drogues des maisons de justice =</b>  Dépense des maisons de justice x <u>nouveaux mandats d'accompagnement aux justiciables</u> tous les nouveaux mandats x <u>nouveaux mandats ILS*</u> tous les nouveaux mandats (accompagnement aux justiciables)  *ILS= Infractions à la Législation sur les Stupéfiants  Système d'enregistrement SIPAR  Le traitement des données peut être amélioré : Une division de la catégorie des infractions au code de la route (avec la catégorie 'rouler sous influence') peut permettre d'effectuer un calcul des dépenses liées aux drogues pour les maisons de justice.
<b>Surveillance électronique</b>	DG Maisons de justice : Service Données, Analyse et Qualité (Roel Peeters)	Budget fédéral : SPF Justice (12) – division 52 (Maisons de justice), programme 12.51.1 (Surveillance électronique).	Clé de répartition : <b>Dépenses liées aux drogues pour la surveillance électronique =</b>  Dépense pour la surveillance électronique x <u>nouveaux mandats de surveillance électronique</u> <u>'infraction à la législation sur les stupéfiants'</u> tous les nouveaux mandats de surveillance électronique
<b>Interpol</b>	Demander la part des drogues à Interpol (Kris D'Hoore, Operational Police Support Directorate)	Budget fédéral : SPF Justice (12) – division 40 (Services centraux), programme 12.40.4 (Coopération internationale et soutien scientifique de la Police), allocation de base 35.00.01 (Quote-part de la Belgique dans les frais de fonctionnement de l'Organisation internationale de Police criminelle à Lyon).	Clé de répartition : <b>Dépenses liées aux drogues d'Interpol =</b> Contribution belge à Interpol  x part des drogues dans la dépense totale d'Interpol

<b>Europol</b>	Demander la part des drogues à Europol (Neil Tolman, Project Manager Europol)	Budget fédéral : SPF Justice (12) – division 40 (Services centraux), programme 12.40.4 (Coopération internationale et soutien scientifique de la Police), allocation de base 35.00.02 (Quote-part de la Belgique dans les frais de fonctionnement du service de police européen "EUROPOL" à La Haye).	Clé de répartition : <b>Dépenses liées aux drogues d'Europol =</b> Contribution belge à Europol  x part des drogues dans la dépense totale d'Europol
<b>Union européenne</b>	Documents disponibles via 'The Cabinet for Financial Programming and Budget' (Sharon Rowles)	-Part de la Belgique dans l'Union européenne (contribution nationale) : Rapport financier annuel de la Commission européenne disponible sur <a href="http://ec.europa.eu/">http://ec.europa.eu/</a> .  -Dépenses de l'Union européenne pour les projets relatifs aux drogues illégales : Overview of EU funding in illicit drugs field et EU funding overview: EU Programmes/projects in the area of drugs 2009 (DG AIDCO).  -Contribution de l'Union européenne à l'EMCDDA : EMCDDA Annual budget 2010.	Clé de répartition : <b>Dépenses liées aux drogues de l'Union européenne =</b> Budget UE pour l'approche du phénomène de drogues  x part belge en contributions nationales
<b>Direction générale Contrôle du bien-être au travail</b>	Rapport annuel de la Direction générale Contrôle du bien-être au travail	Budget fédéral : SPF Emploi, travail et concertation sociale (23) – division 54 (Direction générale Contrôle du bien-être au travail), programme 23.54.0 (Programme de subsistance).	Clé de répartition : <b>Dépenses liées aux drogues de la DG CBE =</b> Dépense de la DG CBE  x <u>nombre de membres du personnel des services centraux et du département de contrôle régional</u> nombre total de membres du personnel  x <u>nombre de dossiers avec la plainte 'protection contre la fumée de tabac'</u> nombre total de dossiers
<b>Agence fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS)</b>	AFMPS, service budget (Pascal Giloteau)	Dépenses pour la cellule précurseurs et l'unité des stupéfiants.	Spécifiquement lié aux drogues

<b>Drugbehandelingskamer (chambre spécialisée en matière de stupéfiants)</b>	-Coordinateur Popov (Kurt Lievens) -DG Organisation judiciaire : Service du personnel Ordre judiciaire 212 Greffes et Secrétariats de Parquet (Heidi Devriese)	-Moyens de fonctionnement “drugbehandelingskamer” Gand : Coordinateur PopovGGZ -Dépenses de personnel liaisons assistance DBK : SPF Justice, DG Organisation judiciaire : Service du personnel Ordre judiciaire 212 – Greffes et Secrétariats de Parquet	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Etablissements pénitentiaires</b>	-DG Etablissements pénitentiaires (Laurent Sempot) -DG Etablissements pénitentiaires : Planning stratégique & PMO-BI Data-analyse	Prix des soins par jour par détenu	<p><b>Dépenses liées aux drogues des établissements pénitentiaires :</b> l'estimation de base est la moyenne des estimations minimale et maximale ci-dessous.</p> <p><b>Estimation minimale des dépenses des établissements pénitentiaires :</b>          Frais d'emprisonnement par jour  <math>x \text{ population min. 'ILS/alcool' le 1}^{\text{er}} \text{ mars de l'année de référence} \times 365</math>          nombre d'emprisonnements 'drogues/alcool' de l'année de référence</p> <p><b>Estimation maximale des dépenses des établissements pénitentiaires :</b>          Frais d'emprisonnement par jour  <math>x \text{ population max. 'ILS/alcool' le 1}^{\text{er}} \text{ mars de l'année de référence} \times 365</math>          nombre d'emprisonnements 'drogues/alcool' de l'année de référence</p> <p>Données de la banque de données pénitentiaires (SIDIS) :          Min. ILS = détenus condamnés uniquement pour ILS          Max. ILS = détenus condamnés entre autres pour ILS</p> <p>Le calcul des dépenses liées aux drogues dans les</p>

			établissements pénitentiaires pourrait être possible à l'avenir au moyen de la formule suivante : Frais d'emprisonnement par jour x nombre de jours de détention drogues/alcool dans 'l'année de référence'
<b>Projets spécifiquement liés aux drogues : points centraux d'orientation et d'accompagnement drogues dans les prisons</b>	Coordinatrice politique en matière de drogues des Prisons néerlandophones (Sara Van Malderen)	-Salaire des coordinateurs -Dépenses pour les projets spécifiquement liés aux drogues (par ex. points centraux d'orientation et d'accompagnement drogues dans les prisons - CAP)	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Mesures et peines judiciaires alternatives (MPJA)</b>	-Projets MPJA : DG Maisons de justice: service budget, logistique et ICT (Yves Lecloux) -IBSR : Département Comportement et Politique (Ludo Kluppels)	-Seuls les budgets des projets MPJA sont disponibles (dépenses réalisées disponibles au niveau urbain).  -L'IBSR est payé sur la base de frais de fonctionnement forfaitaires. La dépense pour l'IBSR est estimée sur la base du nombre de dossiers, notamment le nombre de dossiers 'rouler sous influence' x le coût de l'exécution du cours par participant.	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Tribunal d'application des peines (TAP)</b>	-DG Organisation judiciaire: Direction Infrastructure et services de support (Klaartje Van Boxstael) -DG Etablissements pénitentiaires: Planning stratégique & PMO-BI Data-analyse	Seules les dépenses de personnel sont disponibles.  Les dépenses de personnel se situent dans le budget fédéral : SPF Justice (12) – division 56 (Juridictions ordinaires), programme 12.56.0 (Programme relatif aux moyens d'existence), allocation de base 11.00.03 / 11.00.04 (Dépenses de personnel non-magistrats) et 11.00.03 (Dépenses de personnel magistrats).	<b>Dépenses liées aux drogues du TAP :</b> l'estimation de base est la moyenne des estimations minimale et maximale ci-dessous.  <b>Estimation minimale des dépenses du TAP :</b> Dépense de personnel du tribunal d'application des peines x <u>nombre de détenus min. ILS/alcool pour lesquels le TAP a pris une décision</u> nombre total de détenus pour lesquels le TAP a pris une décision en 2008  <b>Estimation maximale des dépenses du TAP :</b>

			<p>Dépense de personnel du tribunal d'application des peines</p> <p>x <u>nombre de détenus max. ILS/alcool pour lesquels le TAP a pris une décision</u></p> <p>nombre total de détenus pour lesquels le TAP a pris une décision en 2008</p> <p>Demander ces données dans la banque de données pénitentiaires (SIDIS, Greffe) pour les détenus qui ont uniquement été condamnés pour ILS (min. ILS) et entre autres pour ILS (max. ILS).</p>
<b>Service de Politique pénale</b>	SPP : Service délits contre les personnes et les biens (DPB) (Thomaes Stefan)	<p>Dépenses de personnel</p> <p>Les mesures futures doivent tenir compte du recrutement prévu d'un coordinateur drogue au DPB.</p>	Spécifiquement lié aux drogues
<b>UNODC</b>	Document sur le site Internet ou via le SPF Affaires étrangères (Jean-Louis Servais)	<p>Contribution belge à l'UNODC consultable en ligne via le rapport annuel de l'UNODC :</p> <p><a href="http://www.unodc.org/unodc/en/about-unodc/annual-report.html">http://www.unodc.org/unodc/en/about-unodc/annual-report.html</a></p>	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Service de contrôle tabac</b>	SPF Santé publique : Service d'inspection DG4 (Paul Van den Meerssche)	Frais de fonctionnement et de personnel du service de contrôle tabac	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Institut scientifique de Santé publique</b>	Chef du programme de recherche Substance Use & Related Disorders (Johan van Bussel)	<p>Dépenses de l'ISSP pour les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collecte d'informations, préparation &amp; analyse au niveau national + transmission à l'EMCDDA</li> <li>2. Diffusion au niveau national / aux partenaires nationaux</li> <li>3. Participation à des réunions</li> <li>4. Autres</li> </ol>	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Sevrage tabagique</b>	Document statistiques de l'INAMI : soins	Dépenses pour la santé publique, ticket modérateur, modalités de paiement : régime du tiers payant : 31.	Spécifiquement lié aux drogues

	médicaux	sevrage tabagique consultable en ligne sur le site Internet de l'INAMI : <a href="http://www.riziv.be/information/fr/statistics/health/index.htm">http://www.riziv.be/information/fr/statistics/health/index.htm</a>	
<b>Groupe Pompidou</b>	Document sur le site Internet ou via le membre belge (Charles Denonne)	Contribution belge au Groupe Pompidou consultable en ligne sur le site Internet du Groupe Pompidou: <a href="http://www.coe.int/T/dg3/pompidou/">http://www.coe.int/T/dg3/pompidou/</a>	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA)</b>	Rapport d'activités de l'AFSCA	-Dotation provenant du SPF Santé publique -Prélèvements effectués pour l'année en question (également qualifiés d'argent public)	Clé de répartition : <b>Dépenses liées aux drogues de l'AFSCA =</b> Dotation à l'AFSCA  x <u>nombre d'inspections concernant l'interdiction de fumer</u> nombre total d'inspections
<b>WHO</b>	Documents : -WHO, Assessed contributions statement of accounts -WHO, Voluntary contributions by fund and by donor for the financial period 20xx	-Contribution obligatoire  -Contribution volontaire	Clé de répartition : <b>Dépense obligatoire OMS =</b> contribution belge obligatoire à l'OMS  x part pour la prévention des drogues/du tabagisme (point de vue budgétaire) x dépense objectif stratégique 6 avec contributions obligatoires : dépense totale avec contributions obligatoires  <b>Dépense volontaire OMS pour le pilier prévention =</b> contribution belge volontaire à l'OMS  x part pour la prévention des drogues/du tabagisme (point de vue budget) x dépense objectif stratégique 6 avec contributions volontaires : dépense totale avec contributions volontaires -Pourcentage de la prévention des drogues/du tabagisme dans le budget : WHO, Programme budget 2008-2009,

			Strategic objective 6, 2010 -Dépenses pour l'objectif stratégique 6 dans le rapport financier biennal : WHO, Financial report and audited financial statements for the period 1 January 2008–31 December 2009
--	--	--	--

DEPENSES COMMUNAUTAIRES ET REGIONALES			
1. AUTORITES FLAMANDES			
	<i>Personne de contact/ document</i>	<i>Collecte des données</i>	<i>Traitement des données</i>
<b>Contrats consensuels des Autorités flamandes (VAD, Domus Medica, VIG, Logo's, Ligue flamande contre le cancer)</b>	Agence flamande Soins et Santé : Equipe prévention (Alexander Witpas)	Montants d'ordonnancement du budget	<p><b>Dépenses pour le contrat consensuel avec les Autorités flamandes =</b>  <i>montant total de la subvention du contrat consensuel</i>  <math display="block">x \frac{1}{\text{nombre d'objectifs en matière de santé où l'organisation est active}}</math></p> <p>Le traitement des données peut être amélioré.            Dans les mesures futures, la clé de répartition devrait être adaptée sur la base du nombre d'objectifs en matière de santé pour un calcul plus réaliste. Une révision des clés de répartition est inévitable mais, à cet effet, il doit y avoir une concertation entre les Autorités flamandes et les services impliqués.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Plan d'action tabac, alcool et drogues</b></li> <li>- <b>ESPAD</b></li> <li>- <b>Programme d'échange de seringues</b></li> </ul>	Agence flamande Soins et Santé : Equipe prévention (Alexander Witpas)	Montants d'ordonnancement du budget	Spécifiquement lié aux drogues

<b>CSM</b>	-Agence flamande Soins et Santé: Département Soins résidentiels et spécialisés (Tineke Oosterlinck) -Agence flamande Soins et Santé : Equipe Traitement des données et Suivi des résultats (Heidi Cloots)		<b>Dépenses liées aux drogues des CSM =</b> <i>montant total de l'enveloppe pour les CSM – part des travailleurs de prévention</i>  <i>x <u>nombre d'activités exécutées pour des personnes souffrant de troubles liés à l'alcool ou aux drogues illicites</u></i> <i>nombre total d'activités exécutées</i>  Système d'enregistrement : Dossiers électroniques des patients (DEP)
<b>Travailleurs de prévention CSM</b>	Collaborateur staff SSM, Zorgnet Vlaanderen (Ann Moens)	Le nombre de travailleurs de prévention (financés via l'enveloppe) est multiplié par 50.000 euros/ETP.	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Fonds flamand des villes (Vlaams stedenfonds)</b>	Agentschap voor Binnenlands Bestuur (agence des affaires intérieures) : Equipe politique des villes (Caroline Ryckeboer)	Chercher en premier lieu quelles villes ont un objectif relatif aux drogues dans un contrat politique (voir le site Internet du fonds des villes : <a href="http://tids2010.eyes-e-tools.net/startpagina-2010-startpagina-2010_4.html">http://tids2010.eyes-e-tools.net/startpagina-2010-startpagina-2010_4.html</a> ), puis contacter les coordinateurs du fonds des villes concernées via l'équipe politique des villes.	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Télé-accueil</b>	-Département Bien-être, Santé publique et Famille : Service bien-être et société – Conseiller fonctionnement général et finances (Marcel Lauwers) -Rapport annuel de la fédération des services de télé-accueil		<b>Dépenses liées aux drogues du télé-accueil =</b> <i>dépense totale du télé-accueil</i>  <i>x <u>nombre de discussions autour du thème alcool/drogues/médicaments lors des appels téléphoniques et en ligne</u></i> <i>nombre total de discussions pendant les appels téléphoniques et en ligne</i>  Données d'enregistrement dans le rapport annuel de la fédération des services de télé-accueil
<b>Fonds pour le bien-être de la jeunesse (Fonds Jongerenwelzijn):</b>	Agence pour le bien-être de la jeunesse (Peter Casteur)		Spécifiquement lié aux drogues



-Projets pilotes régionaux -De Sleutel -(Projet Tolérance zéro)			
CAW	Soutien d'aide sociale publique (Koen Mendonck et Gerard van Menxel)	Enveloppe de subventions CAW dans le rapport annuel 'CAW en images' A partir de 2009, le soutien dispose d'un tableau avec toutes les subventions. Contacter à cet effet la Directrice de la Fédération CAW (Anita Cautaers).	<b>Dépenses liées aux drogues des CAW =</b> <i>montant total de l'enveloppe pour les CAW</i>  <i>x <u>nombre de problèmes d'assuétude (sauf les jeux et l'ordinateur) dans le cadre de l'accueil et de l'encadrement</u></i>  <i>nombre total de problèmes dans le cadre de l'accueil et de l'encadrement</i>  Système d'enregistrement : Tellus
<b>2. COMMUNAUTE FRANÇAISE</b>			
	<b>Personne de contact</b>	<b>Collecte des données</b>	<b>Traitement des données</b>
-Projets de prévention des assuétudes (PCO) -Point d'appui assuétudes	Direction générale de la santé – Direction de la Promotion de la santé (Tatiana Pereira)	Budget de la Communauté française : Division organique Santé (16) – allocation de base 33.01.24 (Prévention des assuétudes).	Spécifiquement lié aux drogues
Projets de réduction des risques	Direction générale de la santé – Direction de la Promotion de la santé (Tatiana Pereira)	Budget de la Communauté française : Division organique Santé (16) – allocation de base 33.02.24 (Prévention du sida), 12.01.25 (Dépenses de toute nature en matière de promotion de la santé et de médecine préventive).	Spécifiquement lié aux drogues
Projets de prévention des assuétudes dans l'enseignement secondaire	Direction générale Enseignement obligatoire (Christelle Ladavid)	Budget de la Communauté française : Division organique Enseignement Secondaire (52) – allocation de base 01.01.93 (Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles).	Spécifiquement lié aux drogues
<b>3. REGION WALLONNE</b>			
	<b>Personne de contact</b>	<b>Collecte des données</b>	<b>Traitement des données</b>
Réseaux d'aide et de soins et services spécialisés en assuétudes : -Subventions selon le Code wallon de l'Action sociale	Département de la santé et des infrastructures médico-sociales, Direction des soins ambulatoires (Monsieur	-Budget de la Région wallonne : Division organique Santé (17) – allocation de base 33.12.00 (Subventions aux réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétudes). -Budget de la Région wallonne : il existe d'autres	Spécifiquement lié aux drogues

<b>et de la Santé.</b>	Pierre-Yves Bolen)	possibilités de financement facultatif via l'AB 33.07	
<b>Plan wallon sans Tabac</b>	FARES : Fonds des affections respiratoires (Caroline Rasson)	Budget de la Région wallonne : Division organique Santé (17) – allocation de base 33.07.00 (Subventions aux organismes d'étude, d'expérimentation et d'actions en santé mentale, en toxicomanie et en circuits de soins).  A partir de 2009, un des partenaires, SEPT asbl, est financé via le poste budgétaire suivant : Division organique Santé (17) – allocation de base 33.12.00 (Subventions aux réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétudes).	Spécifiquement lié aux drogues
<b>Télé-accueil</b>	-Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé Direction des Soins Ambulatoires (Valérie Gailly) -Fédération des Centres de Télé-Accueil de Belgique (Olivier Martin)	Budget de la Région wallonne : Division organique Santé (17) – allocation de base 33.02.00 (Subventions aux centres de télé-accueil)	<b>Dépenses liées aux drogues du télé-accueil =</b> <i>dépense totale du télé-accueil</i>  <i>x pourcentage d'appels relatifs à un problème d'assuétude</i>
<b>Plan de cohésion sociale (PCS)</b>	SPW: Secrétariat général Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (Carine Jansen)		<b>Dépenses liées aux drogues du PCS =</b> <i>Dépenses PCS x nombre d'actions 'assuétude'</i> <i>nombre total d'actions</i>  Le rapport d'évaluation annuel du PCS classe les actions sous différents thèmes.
<b>Services de Santé Mentale</b>	SPW: direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé	Différents SSM (six en 2008) reçoivent des subventions spécifiquement liées aux drogues. De plus, la Région wallonne soutient aussi d'autres SSM qui traitent également des clients qui souffrent de problèmes	Une dépense spécifiquement liée aux drogues pour certains SSM, à côté de cela pas de clé de répartition possible pour d'autres SSM qui reçoivent une subvention globale.

	Direction des Soins Ambulatoires (Valérie Gailly)	d'assuétude.	Le traitement des données peut être amélioré : La formule suivante devrait pouvoir être appliquée : <i>Dépense pour les SSM x</i> <u><i>nombre de TDI 'drogues/alcool/médicaments psychoactifs'</i></u> <u><i>dans les SSM</i></u> <i>nombre total de clients dans les SSM</i> Il y a différentes possibilités. Les SSM peuvent collecter les données TDI de tous les SSM ou ils peuvent reprendre les dossiers électroniques des patients tels qu'ils sont utilisés par les CSM : un système qui enregistre toutes les activités et qui les divise en fonction du diagnostic (dont les troubles liés aux drogues illicites/à l'alcool/aux médicaments psychoactifs).
4. COMMUNAUTE GERMANOPHONE			
	<i>Personne de contact</i>	<i>Collecte des données</i>	<i>Traitement des données</i>
-ASL -SPZ -Autres : par ex. coordination, coopération eurégionale	Ministère de la Communauté germanophone: Famille, Santé et Affaires sociales (Murielle Mendez)		Spécifiquement lié aux drogues Remarque : La subvention au Centre socio-psychologique SPZ est considérée pour ¼ comme étant spécifiquement liée aux drogues.
5. REGION DE BRUXELLES-CAPITALE : Commission communautaire flamande (VGC)			
	<i>Personne de contact</i>	<i>Collecte des données</i>	<i>Traitement des données</i>
-Logo Bruxelles -De Sleutel	VGC : Domaine politique Santé: Direction générale Bien-être, Santé et Famille (Christine Jacobs)	Demander éventuellement des informations supplémentaires concernant les dépenses en matière de consommation de drogues au Logo Bruxelles.	Spécifiquement lié aux drogues
6. REGION DE BRUXELLES-CAPITALE : Commission communautaire française (Cocof)			
	<i>Personne de contact</i>	<i>Collecte des données</i>	<i>Traitement des données</i>
-Subventions aux services actifs dans le domaine de	Cocof : Service Santé (Valérie Paternotte)		Spécifiquement lié aux drogues

<p>la toxicomanie (décret du 27 avril 1995)</p> <p>-Réseaux dépendance</p> <p>-Projets de réduction des risques</p>			
<b>7. REGION DE BRUXELLES-CAPITALE : Commission communautaire commune (COCOM)</b>			
	<i>Personne de contact</i>	<i>Collecte des données</i>	<i>Traitement des données</i>
<b>Concertation Toxicomanies Bruxelles (ODB-CTB)</b>	COCOM : Santé et Budget (Marlies Vos)	Depuis septembre 2010, la CTB a été mise en stand-by, de sorte qu'aucune dépense n'est en vigueur pour cette période.	Spécifiquement lié aux drogues